



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 27 janvier 2025

Nos réf. : AE/25/0118

N° dossier : 2025-007

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

**Madame la Directrice de l'eau et de la
biodiversité**

*Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature*

et

**Monsieur l'adjoint au sous-directeur de la sécurité
d'approvisionnement et nouveaux produits
énergétiques**

Direction générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale

Dossier : Permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques "Les Coteaux", et permis exclusif de recherches de mines de lithium et substances connexes "Les Coteaux Minéraux" (67)

Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier électronique du 21 janvier 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **22 janvier 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du Code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL



Autorité environnementale